

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars, à dix-neuf
Présents : 55 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 9 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 13 Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence
Votants : 68 de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Virginie DOUET, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Ghislaine DELRIEU, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Cédric VIALA, MME Maryline VICARD.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Bernard COUDY donne pouvoir à M. Pierre SEGUIS
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Sylvie PORTAL donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG
MME Patricia ROCHÈS donne pouvoir à M. Gilles BIGOT

Madame Virginie DOUET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31 mars 2022 et que la convocation avait été faite le 17 mars 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 31 MARS 2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 - BUDGETS ANNEXES

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

1. Z.A. DE BELVEZET A RUYNES EN MARGERIDE

1. Dette

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours. Aucun emprunt n'est prévu sur 2022.

2. Orientations budgétaires

Des travaux de viabilisation ont été engagés en 2021 pour permettre la commercialisation d'une surface de 8 500 m² sur la ZA de Belvezet, à hauteur de 80 000 €. Ces travaux incluent la finition des lots déjà aménagés, à hauteur de 80 000 €.

La vente d'un lot de 4 500 m² à la SARL BOURRIER FRERES a été actée par délibération du conseil communautaire n°2022-081 en date du 9 mars 2022.

Les orientations budgétaires précisent les dépenses nécessaires pour ces travaux ainsi que la recette provenant de la vente desdits lots. Le prix de cession de terrain de cette zone d'activité a été fixé à 7 € HT/m² par délibération n°2015-184 du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride en date du 12 novembre 2015.

La section de fonctionnement comme la section d'investissement sont équilibrées par les opérations de stocks, mécanisme comptable particulier de gestion des opérations d'aménagement de zones d'activité, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.

2. Z.I. DU ROZIER COREN A COREN ET SAINT-FOUR

1. Dette

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2012, pour un montant total de 920 000 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 287 499,89 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 364 166,57 € au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 76 666,68 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 86 240,42 € :

✂ Capital à rembourser :	76 666,68 € (contre 76 666,68 € en 2021) ;
✂ Intérêts à rembourser :	9 573,74 € (contre 12 410,42 € en 2021).

2. Orientations budgétaires

Le parc d'activités du Rozier Coren, à vocation industrielle et artisanale, a été reconnu d'intérêt régional par la Région Auvergne Rhône Alpes et s'inscrit dans le programme Territoire d'Industrie Aurillac-Figeac-Rodez. Son extension a été réalisée en deux phases :

➤ la phase 1, d'une surface de 5,6 hectares sur les communes de Saint-Flour et Coren, est en fin d'aménagement et en fin de commercialisation (réserve d'un lot de 6 193 m² pour l'extension de l'entreprise Uniplanèze) ;

➤ la phase 2, d'une surface de 8,5 hectares, sur la commune de Coren, qui a fait l'objet d'un permis d'aménager n°PA 015 055 18 S0001 en date du 24 août 2018, est en phase opérationnelle. Les travaux sont en cours d'achèvement. Son plan de financement et les prix de cession des lots viabilisés compris dans le périmètre de cette 2^{ème} phase d'extension, ont été fixés par délibérations du conseil communautaire n°2020-086 en date du 26 février 2020 et n°2020-085 du 26 février 2020^o comme suit :

- **Zone A : 15€ H.T. /m²** (environ 64 261 m²)
- **Zone B : 8 € H.T. / m²** (emprise de l'ancienne tranchée- environ 9 033 m²)

La commercialisation est en cours. Le conseil communautaire a adopté, par délibérations n°2021-289 à 296 du 8 décembre 2021, les premières cessions de lots (8 acquéreurs).

Il est précisé par ailleurs que, sur le périmètre de la zone d'activité initiale, un lot de 4 500 m² reste à commercialiser, à un prix de cession de 16 € HT /m².

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

- Dépenses de travaux d'aménagement
- Recettes de ventes de terrain

750 000 €

939 000 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

- Subventions

217 000 €

Il est rappelé qu'une provision d'un montant de 27 507 € est constituée, correspondant à l'autofinancement de Saint-Flour Communauté pour l'aménagement d'un montant prévisionnel de 275 070 €.

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 37 107 € (39 927 € en 2021) viendrait en recette de ce budget annexe pour financer la provision constituée et la couverture des intérêts d'emprunt.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.

3. Z.A. LUC D'USSEL

1. Dette

Un emprunt de 250 000 € a été souscrit en 2011. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 101 774,01 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 119 629,02 € au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 17 855,01 €. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 23 118,69 € :

✎ Capital à rembourser :	18 640,63 € (contre 17 855,01 € en 2021)
✎ Intérêts à rembourser :	4 478,06 € (contre 5 263,68 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

La zone d'activités économiques de Luc d'Ussel totalise une superficie de 7,20 hectares dont la viabilisation est totalement achevée. 3,5 hectares restent disponibles à la vente, à un prix de cession de 11,70 € HT.

Saint Flour Communauté dispose par ailleurs d'une réserve foncière de 12,78 hectares contigüe au périmètre de ladite zone.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de travaux d'aménagement	160 000 €
• Dépense d'amortissement d'aides au foncier	10 000 €
• Recettes de ventes de terrain	403 000 €

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 14 500 € (15 264 € en 2021) vient en recette de ce budget annexe pour financer la dotation aux amortissements d'aide au foncier et les intérêts d'emprunt.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.

4. Z.A. VOLZAC A SAINT-FOUR

1. Dette

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours. Aucun emprunt n'est prévu en 2022.

2. Orientations budgétaires

La zone d'activités de Volzac est entièrement aménagée et en fin de commercialisation. 4 lots restent à commercialiser, avec un prix de cession à 11 € HT / m², conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 21 mars 2016.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

- Ventes de terrains

129 000 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.

5. Z.A. NEUVEGLISE SUR TRUYERE

1. Dette

Un emprunt de 244 510,58 € a été souscrit dans le courant de l'année 2019. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 223 712,63 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 234 202,19 € au 1^{er} janvier 2022, soit une baisse de 10 489,56 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 14 542,42 € :

↳ Capital à rembourser :	10 673,94 € (contre 10 489,57 € en 2021)
↳ Intérêts à rembourser :	3 868,48 € (contre 4 052,85 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

L'opération d'aménagement de la zone d'activités de Neuveglise se divise en deux tranches d'aménagement :

➤ La tranche 1, d'une surface de 10 773 m² a été entièrement viabilisée et vendue en 2019 à la coopérative laitière de la Planèze.

➤ La tranche 2, est en cours d'aménagement. 20 000 m² sont à commercialiser, à un prix de cession de 16 € HT / m², fixé par délibération n°2018-176 en date du 24 juillet 2018.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de travaux d'aménagement	566 000 €
• Subventions	157 000 €
• Recettes de ventes de terrain	295 724 €

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 14 700 € (14 600 € en 2021) vient en recette de ce budget annexe pour financer l'annuité d'emprunt.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.

6. Z.A. DU ROUCHAR A CHAUDES AIGUES

1. Dette

Un emprunt de 106 000 € a été souscrit en 2007. Cet emprunt est arrivé à terme au 25 avril 2021.

2. Orientations budgétaires

Sur cette zone d'activité, le dernier lot disponible a été vendu en 2021.

En 2022, la réintégration budgétaire des sommes provisionnées depuis 5 ans pour un montant total de 40 000 € et correspondant à l'autofinancement par Saint-Flour Communauté de l'aménagement de cette zone d'activités, va venir financer le déficit d'investissement constaté au CA 2021.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, mécanisme comptable particulier de gestion des opérations d'aménagement de zones d'activité, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.

7. Z.A. DE L'AUBRAC A PIERREFORT

Ce budget annexe a été créé par délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2021.

1. Dette

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

2. Orientations budgétaires

Sur cette zone d'activité, sont prévus en 2022 des frais de procédures liées à la Déclaration d'Utilité Publique pour acquérir une réserve foncière, ainsi que la poursuite des études préalables, pour un montant de 1 000 €.

Dans l'attente de la détermination du coût de cette opération d'aménagement et de la fixation d'un prix de vente au regard des financements obtenus, il est proposé l'inscription d'un emprunt pour équilibrer les premières dépenses liées à ce projet.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks.

8. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DECHETTERIES

1. Dettes

Il s'agit de quatorze emprunts, dont deux nouveaux souscrits en 2021 (69 000 € pour le service collecte, 35 000 € pour le service déchetteries) pour un montant total de 1 974 894,47 €. 12 emprunts sont à taux fixe et deux sont à taux variable.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 1 090 394,81 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 1 110 235,72 € au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 19 840,95 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 170 499 € :

✂ Capital à rembourser : 150 583 € (contre 136 100 € en 2021)
✂ Intérêts à rembourser : 19 916 € (contre 21 000 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

Dans le contexte de hausse du coût des énergies, ce budget pourrait être fortement impacté notamment au niveau des dépenses de carburant et d'électricité, si les tarifs restent au niveau de prix du 16 mars 2022.

Par ailleurs, une nouvelle hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), est à prévoir, celle-ci passant de 37 €/T en 2021 à 45 €/T en 2022.

Pour faire face aux évolutions de TGAP, Saint-Flour Communauté a décidé de provisionner en 2020 et 2021 un montant cumulé de 202 000 €, pour limiter la hausse du taux de TEOM impactant directement le pouvoir d'achat des ménages.

Pour faire face à ses augmentations de charges, et avec un produit de TEOM 2022 en évolution de + 3.67 % par rapport aux bases réelles 2021, il est proposé des taux de la T.E.O.M. pour 2022 stables rappelés ci-après, et un recours à la provision constituée si nécessaire.

Pour mémoire – Cf. délibération du 12 avril 2018 :

Taux de TEOM des communautés de communes historique		Ecart de taux entre le taux pivot et le taux en vigueur en 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2027
Communes du territoire du Pays de Saint-Flour	11,47%	0,0900	11,56	11,65	11,74	11,83	12,28
Communes du territoire de Caldauguès Aubrac	12,22%	0,0067	12,23	12,23	12,24	12,25	12,28
Communes du territoire de Pierrefort Neuvéglise	12,75%	-0,0522	12,7	12,65	12,59	12,54	12,28
Communes du territoire de Planèze	14,07%	-0,1988	13,87	13,67	13,47	13,27	12,28
Communes du territoire de Margeride Truyère	14,59%	-0,2567	14,33	14,08	13,82	13,56	12,28

Concernant les ressources humaines, les effectifs en activité, arrêtés au 1^{er} janvier 2022, représentent 21 agents en emploi permanent, soit 20,36 ETP. Au 1^{er} janvier 2021, 20 emplois permanents pour 19,36 ETP étaient recensés.

Acte administratif enregistré en préfecture
015-200066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

En investissement, les dépenses suivantes pourraient être prévues :

- ✂ L'acquisition de nouveaux bacs à ordures ménagères et recyclage ;
- ✂ L'acquisition de colonnes à verre et de bennes à cartons ;
- ✂ Le renouvellement d'un véhicule (camion benne) ;
- ✂ L'acquisition de matériel ;
- ✂ Des travaux de signalétique (déchetteries Saint-Flour et Pierrefort) ;
- ✂ Réalisation d'une étude sur la tarification incitative en lien par délégation au SYTEC ;
- ✂ Réalisation d'une étude sur les bio-déchets par délégation au SYTEC...

9. MAISONS TERRITORIALES DE SANTE

Ce budget annexe retrace le fonctionnement du pôle territorial de santé de Saint-Flour, de la maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère, de la future maison de santé de Pierrefort et de la future maison pluridisciplinaire de santé de Valuégols.

1. Dette

Il s'agit de six emprunts, à taux fixe, pour un montant total de 918 800 €. Un nouvel emprunt de 73 000 € a été souscrit en 2021 pour financer les études de la future maison de santé de Pierrefort.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 719 949,53 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 666 032,22 € au 1^{er} janvier 2021, soit une hausse de 53 917,31 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 60 110 € :

✂ Capital à rembourser :	45 086 €
✂ Intérêts à rembourser :	15 024 €

Orientations budgétaires

Pour le pôle territorial de santé, les hausses du coût des énergies (EDF) et des coûts de prestations de services avec la réalisation d'une prestation de contrôle obligatoire cette année devraient entraîner une évolution des charges à caractère général, réintégrées dans les charges appelées aux utilisateurs de l'établissement.

Les recettes seront majorées également avec l'installation définitive au 1^{er} mars 2022 d'un nouveau médecin généraliste.

La participation du budget général viendra équilibrer ce budget annexe correspondant à la part non occupée du bâtiment.

Par ailleurs, les travaux d'extension de la maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère doivent débuter en 2022 pour une mise en service début 2024. Les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire de Valuégols ont débuté en 2021 avec le désamiantage. Ces opérations font l'objet d'autorisations de programme/crédits de paiement adoptées par délibération n°2021-286 du conseil communautaire en date du 8 décembre 2021. Celles-ci devront faire l'objet d'un ajustement au regard des coûts et financements obtenus actualisés.

D'autre part, les études concernant la construction de la maison de santé de Pierrefort vont se poursuivre en 2022 et les travaux pourraient débuter en fin d'année.

Les sections seront équilibrées par le virement de la section de fonctionnement et le report des résultats de l'année précédente.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	=	277 800 €
• Section d'INVESTISSEMENT	=	872 608 €

10. CABINET MEDICAL DE VALUEJOLS

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Ce budget retrace uniquement le fonctionnement du cabinet médical actuel, occupé par deux médecins généralistes.

1. Dette

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2015 pour un montant total de 39 595,61 €, à taux fixe. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 13 735,10 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 17 929,01 € au 31 décembre 2021, soit une baisse de 4 193,91 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 4 991,75 € :

↳ Capital à rembourser : 4 380,54 € (contre 4 193,91 € en 2021)
↳ Intérêts à rembourser : 611,21 € (contre 797,84 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

Les crédits de la Section de Fonctionnement seraient les suivants :

Dépenses :

➤ Charges à caractère général 7 777 €
➤ Charges financières 650 €

Recettes :

➤ Loyers 6 800 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté 6 027,20 €

Les crédits de la Section d'Investissement seraient les suivants :

Dépenses :

➤ Remboursement du capital d'emprunt 4 400 €

Les premières dépenses et recettes de la nouvelle maison pluridisciplinaire de Valuéjols engagées sur ce budget annexe feront l'objet de régularisations comptables suite au transfert de cette opération au budget annexe des Maisons territoriales de santé.

Les sections seront équilibrées par le virement de la section de fonctionnement et le report des résultats de l'année précédente.

11. CENTRE AQUALUDIQUE

1. Dette

Il s'agit de cinq emprunts souscrits entre 2012 et 2019, pour un montant total de 1 628 696,57 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 1 464 250,43 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 1 539 032,84 € au 1^{er} janvier 2021.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 101 201 € :

↳ Capital à rembourser : 75 979,97 € (contre 74 782,41 € en 2021)
↳ Intérêts à rembourser : 25 221,75 € (contre 26 459,61 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT = 1 060 000 € (988 000 € en 2021)
• Section d'INVESTISSEMENT = 1 605 000 € (1 860 000 € en 2021)

Ce budget annexe est impacté par la hausse des coûts de l'électricité, à un montant estimé à ce jour de 90 000 €.

Les effectifs en activité, arrêtés au 1^{er} janvier 2021, représentent 13 agents en emploi permanent représentant 13 ETP. Un agent est actuellement en disponibilité depuis le 1^{er} juillet 2017.

Pour Saint-Flour Communauté, le déséquilibre se traduirait en 2022 par une participation prévisionnelle du budget général de 810 000 €, en baisse de 15 000 € par rapport à 2021.

Cet établissement a subi les effets de la crise sanitaire depuis 2020. Il est prévu une évolution à la hausse des recettes en 2022, mais sans atteindre encore la fréquentation de l'année 2019.

015-200066660-20220323-DELIB2022-087-DE
Date de transmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Toutefois, la réalisation des travaux en cours devrait donner une nouvelle dynamique à l'équipement avec une évolution positive de sa fréquentation.

La restitution de l'audit en commission des finances le mercredi 2 mars 2022 a permis d'identifier des préconisations pour diminuer les coûts de fonctionnement de cet équipement.

12. ATELIER RELAIS ARDELIS/UNIPLANEZE

1. Dette

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours.

2. Orientations budgétaires

Le contrat de crédit-bail immobilier intervenu entre l'entreprise Uniplanèze et Saint-Flour Communauté étant arrivé à terme au 31 décembre 2020, les opérations de cession du bâtiment sont intervenues au cours de l'année 2021. Les opérations comptables de fin d'opération seront inscrites au budget primitif 2022.

Par ailleurs, Saint-Flour Communauté entend soutenir l'entreprise pour lui permettre de mener à bien le projet d'extension du bâtiment, et est en phase de validation des financements pour cette opération.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme / crédits de paiements adoptée par délibération n°2021-214 du conseil communautaire en date du 15 septembre 2021. Celle-ci devra faire l'objet d'un ajustement au vote du budget primitif 2022.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de travaux	500 000 €
• Subventions	150 000 €
• Emprunt	389 000 €

A ces crédits nouveaux s'ajoutent les montants des restes à réaliser de l'année 2021 d'un montant de 170 960 € en dépenses.

13. ATELIER RELAIS VULCACUIR

1. Dette

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2014, pour un montant total de 883 000 €, à taux fixe. Un autre emprunt souscrit en 2004 est venu à terme en 2018.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 327 803,57 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 418 371,12 € au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 90 567,55 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 100 371 € :

⌘ Capital à rembourser :	92 950,57 € (contre 90 567,55 € en 2021)
⌘ Intérêts à rembourser :	7 420,43 € (contre 9 803,45 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

Elles retracent le fonctionnement du contrat de crédit-bail immobilier, les loyers venant équilibrer les annuités de l'emprunt.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	= 186 518,38 € (196 443 € en 2021)
• Section d'INVESTISSEMENT	= 166 649,71 € (154 256 € en 2021)

14. ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

1. Dette

Il s'agit de six emprunts souscrits entre 2005 et 2022, pour un montant total de 1 457 832,20 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 583 372,24 € au 1er janvier 2022. Il était de 594 402,04 € au 1er janvier 2021, soit une baisse de 11 030.70 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 122 188 € :

↳ Capital à rembourser : 109 483 € (contre 105 629 € en 2021)
↳ Intérêts à rembourser : 12 705 € (contre 15 675 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

L'atelier de découpe de Pierrefort est occupé par l'entreprise Conquet. Le village agroalimentaire de Camiols à Saint-Flour par l'entreprise « Du producteur à l'assiette » et l'entreprise de beurrerie SAS DOYEN.

La hausse des coûts de l'énergie aura un impact sur les charges à caractère général du service de l'atelier de Camiols, mais supportée en totalité par les utilisateurs du site.

Une demande d'admission en créance éteinte a été transmise à Saint-Flour Communauté par le Trésor Public. Elle devra faire l'objet d'une inscription budgétaire 2022 pour un montant de 37 000 €, sur le service de l'atelier de découpe de Pierrefort.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 376 388 € (295 849 € en 2021)
- Section d'INVESTISSEMENT = 328 651 € (491 927 € en 2021)

Les participations prévisionnelles du budget général seraient de 109 473 € :

Dont subvention atelier de découpe de Pierrefort 36 000 €

Dont subvention atelier de découpe de Camiols 95 000 €

15. ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT

1. Dette

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2012, pour un montant total de 109 535,05 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 63 210,26 € au 1er janvier 2022. Il était de 68 516,94 € au 1er janvier 2021, soit une baisse de 5 306,68 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 7 383 € :

↳ Capital à rembourser : 5 474 € (contre 5 307 € en 2021)
↳ Intérêts à rembourser : 1 909 € (contre 2 076 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

Le bâtiment est inoccupé.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 12 925 € (16 590 € en 2021)
- Section d'INVESTISSEMENT = 10 782 € (10 454 € en 2021)

La subvention versée du budget général s'élèverait à 12 925 €.

16. ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX

1. Dette

Il s'agit de quatre emprunts souscrits en 2005, 2010, 2012 et 2013. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 85 552,64 € au 1er janvier 2022. Il était de 110 300,34 € au 1er janvier 2021.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 21 069 € :

↳ Capital à rembourser : 18 046 € (contre 24 700 € en 2021)
↳ Intérêts à rembourser : 3 023 € (contre 3 709 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 68 887 € (68 313 € en 2021)
- Section d'INVESTISSEMENT = 59 437 € (85 700 € en 2021)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

En 2022, est prévue une réflexion sur l'optimisation du système de chauffage du multiple rural de Faverolles;

La subvention versée depuis le budget général serait de 13 344 € (8 700 € en 2021), et **représente l'appui financier apporté par la collectivité à l'équilibre des multiples ruraux de Faverolles, Loubaresse et Malbo.**

17. FORAGES DE COLTINES

1. Dette

Il s'agit de quatre emprunts souscrits entre 2002 et 2019 pour un montant total de 303 887,54 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 175 969,32 € au 1er janvier 2022. Il était de 188 572,23 € au 31 décembre 2021, soit une diminution de 12 602,91 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 21 776 € :

✂ Capital à rembourser :	13 147 € (contre 12 602,91 € en 2021)
✂ Intérêts à rembourser :	8 629 € (contre 9 190,42 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

La hausse des coûts de l'énergie aura un impact sur les charges à caractère général de ce budget. L'excédent de ce budget annexe devrait permettre de supporter cette hausse de charges.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| • Section d'EXPLOITATION | 87 556 € (75 235 € en 2021) |
| • Section d'INVESTISSEMENT | 38 824 € (44 130 € en 2021) |

La subvention du budget général serait de 3 105 €.

18. DOMAINE NORDIQUE

1. Dette

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours. Aucun emprunt n'est prévu en 2022.

2. Orientations budgétaires

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- | | | |
|-----------------------------|---|-------------------------------|
| • Section de FONCTIONNEMENT | = | 141 080 € (260 967 € en 2021) |
| • Section d'INVESTISSEMENT | = | 117 600 € (190 370 € en 2021) |

Ce budget annexe est financé à part égale par Saint-Flour Communauté et Haute Terres Communauté, pour son service « domaine nordique de Prat de Bouc Haute Planèze » et à 100 % par Saint-Flour Communauté pour le service du domaine nordique de Cézens et de Saint-Urcize.

Dans la continuité des modifications statutaires intervenues le 9 mars dernier et concernant le Syndicat Mixte de Développement touristique de l'Est Cantalien, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté œuvrent à la rédaction d'une convention de gestion et d'exploitation du domaine de Prat de Bouc, missions confiées au SMDTEC à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'année 2022 sera donc marquée par le transfert du service « domaine nordique Prat de Bouc Haute Planèze » pour partie, au SMDTEC .

Le budget primitif 2022 est donc construit uniquement pour terminer la gestion de la saison hivernale 2021-2022, sans apport financier de Saint-Flour Communauté ni de Hautes Terres Communauté. Les participations financières de ces deux structures perdurent toutefois et seront affectées au nouveau budget annexe porté par le SMDTEC. Elles serviront à financer l'activité 4 saisons en projet sur le domaine de Prat de Bouc et la saison nordique prochaine.

Seule la participation de fonctionnement à l'équilibre du service du domaine nordique de Cézens sera inscrite à ce budget annexe (estimée à 2 500 €), ainsi qu'une participation d'équipement au même domaine nordique pour l'acquisition d'une dameuse d'occasion (45 300 €).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Ce budget annexe retracera à partir de 2022, une opération nouvelle « bâtiments d'accueil Saint-Urcize ». Elle comptabilisera l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à ce projet qui se développe en deux phases. La première tend à la construction d'un local technique qui servira, pour le bâtiment d'accueil, réalisé en second temps. Des demandes de financements sont en cours et ont été déposées au Plan Avenir Montagne Massif Central Investissement.

19. POLE PATRIMOINE

1. Dette

Il s'agit d'un emprunt de 11 500 € souscrit en 2020, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 11 500 € au 1^{er} janvier 2022.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 1 173 € :

↳ Capital à rembourser :	1 150 €
↳ Intérêts à rembourser :	23 €

2. Orientations budgétaires

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	=	426 417 € (430 500 € en 2021)
• Section d'INVESTISSEMENT	=	419 788 € (455 900 € en 2021)

La participation du budget général s'élèverait à 390 000 €.

Ce budget annexe retrace les activités du Service du Label Pays d'Art et d'Histoire, ainsi que du Service de l'Ecomusée de Margeride.

Les effectifs en activité, arrêtés au 1^{er} janvier 2022, représentent 6 agents en emploi permanent représentant 6 ETP.

L'année 2022 devrait être marquée :

- pour le Service du Label Pays d'Art et d'Histoire par l'ouverture au public du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Ciap) au sein de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine, place d'Armes à Saint-Flour, pour la saison estivale, en faveur de la valorisation et de la promotion patrimoniale de l'ensemble du territoire communautaire via des espaces d'exposition permanente (maquette 3D), temporaire, une matériothèque et une salle pédagogique, et ce à l'adresse des habitants, des professionnels locaux et des touristes ;
- pour l'Ecomusée de Margeride, par le rendu de l'étude de positionnement préalable à la réactualisation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) de la structure muséale, la réorganisation de l'équipe scientifique et le lancement des travaux de restauration de la Tour du Jardin de Saint-Martin.

20. POLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ARTISTIQUE ET LECTURE PUBLIQUE

1. Dette

Il s'agit de deux emprunts souscrits en 2019 (maison de site d'ALLEUZE) et 2013, pour un montant total de 81 071,14 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 68 661.12 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 73 033.21 € au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 4 372.09 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 5 626.14 € :

↳ Capital à rembourser :	4 427.21 € (contre 4 372.09 € en 2021)
↳ Intérêts à rembourser :	1 198.93 € (contre 1 295.99 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

Ce budget annexe retrace les activités de l'enseignement artistique, de la diffusion du spectacle vivant, de la lecture publique et de la biennale d'art contemporain « Chemin d'Art ».

Accusé de réception en préfecture
N° 20006660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

En charges à caractère général, ces services sont impactés par les évolutions du coût de l'énergie et retracent en année pleine le fonctionnement du pôle culturel d'Alleuze (6 mois en 2021).

Les charges de personnel sont en évolution, en plus des hausses liées aux évolutions de carrière, du fait notamment de la création d'une poste de coordinateur culturel en cours de recrutement.

Les effectifs en activité, arrêtés au 1er janvier 2021, représentent 7.31 ETP titulaires et 6.46 ETP non titulaires.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 972 000 € (860 081 € en 2021)
- Section d'INVESTISSEMENT = 122 723 € (400 392 € en 2021)

En matière de fréquentation, il est précisé pour :

- le Conservatoire : l'inscription, en 2021/2022, de 276 élèves soit une baisse d'effectifs de 2,8% (pour rappel : 284 élèves en 2022/2021 (- 17%), 345 élèves en 2019/2020) se répartissant géographiquement entre 37% de résidents sanflorains, 53% résidents des autres communes de Saint-Flour Communauté, 5% de Cantaliens hors Saint-Flour Communauté, 5% résidents hors département. Le contexte sanitaire a fortement impacté l'établissement d'enseignement. Et, au regard de ces évolutions, pour 2022, la prudence reste de mise en termes de recettes d'inscription ;

- la diffusion du spectacle vivant : 18 spectacles programmés en 2021/2022 dont reports (840 spectateurs payants et 120 gratuits au 17/03/22). Pour mémoire, Saison culturelle 2020/2021 : 7 spectacles programmés (411 spectateurs payants) et 2019/2020 : 12 spectacles programmés (824 spectateurs payants) avec des périodes de fermeture des salles de spectacles. Malgré la reprise, pour 2022, la prudence reste de mise en termes de recettes publiques ;

- la biennale d'art contemporain « Chemin d'art » : pour l'édition 2020-2021, actions de médiation : 775 scolaires, 196 enfants, 243 personnes grand public ; exposition : 1 164 visiteurs ; auxquels s'ajoutent tous les visiteurs en itinérance sur les 10 sites patrimoniaux retenus.

La subvention versée depuis le budget général s'élèverait à 715 000 €.

L'année 2022 devrait être marquée :

- pour le Conservatoire par la reconquête du public (inscriptions, spectacles), la révision du projet d'établissement et le déploiement des interventions du professeur DUMiste dans toutes les écoles du territoire communautaire sur une période de 3 ans ;
- pour la Diffusion du spectacle vivant par la reconquête du public ;
- pour la Lecture publique par la poursuite des programmations en médiathèques communautaires et la formation des personnels au logiciel métier ;
- pour la Biennale « Chemin d'art » par la mise en œuvre d'une édition 2022 valorisée dans le cadre du Contrat de réciprocité avec Clermont Auvergne Métropole par le biais d'un partenariat avec l'Ecole supérieure d'art, d'une part, et la candidature de Clermont-Ferrand Massif Central capitale européenne de la culture 2028, d'autre part.

21. AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS

Ce budget annexe regroupe depuis sa création les opérations d'aménagement réalisées pour le compte de tiers dans le cadre du contrat de Progrès.

Pour 2022, le montant estimé des actions à réaliser dans ce cadre sont évaluées en crédits nouveaux à 574 200 €. Il s'agit des travaux d'effacement des seuils dans le cadre de la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau, des travaux de restauration de rivières et de lutte contre divagation des animaux, ainsi que la renaturation des cours d'eau. Le reste à charge de Saint-Flour Communauté est estimé à 171 000 €, financé par une subvention d'équipement du budget général à ce budget annexe.

En 2022, devrait également être inscrite sur ce budget annexe l'opération d'aménagement réalisée pour le compte de la Ville de Saint-Flour pour la création de cours de tennis extérieurs dans le cadre du projet global du futur centre de tennis. Le reste à charge sera

Accès au document : [015-20006666-20220323-DELIB2022-097-DE](#)
Date de réception préfecture : 31/03/2022

la Ville de Saint-Flour en application de conventions qui devraient être soumises aux conseils respectifs des deux collectivités en avril prochain.

22. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF/TRAITEMENT DES BOUES

1. Dette

Il s'agit d'une ligne de trésorerie d'une durée d'un an, renouvelée en 2021, pour un montant total de 200 000 €. Le montant des intérêts de ligne de trésorerie sont prévus à hauteur de 3 000 € pour 2022.

2. Orientations budgétaires

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section d'EXPLOITATION	=	275 000 € (244 000 € en 2021)
• Section d'INVESTISSEMENT	=	9 680 € (6 980 € en 2021)

Les Charges de personnel s'élèveraient à 57 000 €.

Il pourrait être prévu en 2022 une évolution à la hausse des contrôles réalisés par le SIGAL en prestations de services, qui gèrent des recettes en proportion.

Compte tenu de l'excédent de ce budget annexe, et si celui-ci se confirme au terme de l'exercice budgétaire 2022, il pourrait être prévu un premier reversement au budget général de Saint-Flour Communauté des avances réalisées sur ce budget depuis sa création en 2017.

En effet, le SPANC étant un Service Public Industriel et Commercial, celui doit s'équilibrer par le produit de ses redevances, appelées auprès de l'usager. Ce montant est estimé à ce jour à 12 000 €.

23. REGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR

1. Dette

Il s'agit de dix emprunts pour un montant total de 3 754 100 €, dont un indexé au taux du Livret A.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 2 735 396,34 € au 1^{er} janvier 2022. Il était de 2 891 666,59 € au 1^{er} janvier 2021, soit une baisse de 156 270,25 €.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 208 628 € :

✂ Capital à rembourser :	157 100 € (contre 156 270 € en 2021)
✂ Intérêts à rembourser :	51 538 € (contre 50 850 € en 2021)

Le contrat de ligne de trésorerie de 400 000 €, souscrite en juin 2021, est en cours.

2. Orientations budgétaires

Ce budget sera impacté par la hausse du coût des énergies (EDF, gaz, fioul, bois). En contrepartie, les recettes devraient augmenter également, celles-ci étant indexées sur l'évolution prévisionnelle des coûts de ces énergies.

Un pavillon sur le réseau du Crozatier et un bâtiment sur le réseau de Besserette vont être raccordés en 2022, un autre resterait à raccorder sur le réseau de Besserette.

Un schéma directeur des réseaux de chaleur, initié en 2021, est en cours de réalisation. Un premier état des lieux a été présenté en commission des finances le 10 mars 2022. Son objectif, après un diagnostic technique et économique des réseaux de chaleur existants, est de proposer à la collectivité des pistes techniques pour l'optimisation du réseau, ainsi que des perspectives d'évolutions tarifaires pour une optimisation économique de ce service public à caractère industriel et commercial.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section d'EXPLOITATION	=	1 369 947 € (1 214 210 € en 2021)
--------------------------	---	-----------------------------------

Acquiescement en préfecture
013-26066660-20220323-DELIB2022-097-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

- Section d'INVESTISSEMENT = 762 203 € (2 516 814 € en 2021)

24. AMENAGEMENT-ENTRETIEN-GESTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1. Dette

Il s'agit de deux emprunts souscrits en 2019 et 2020, pour un montant total de 229 000 €, à taux fixe. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 221 599 € au 1^{er} janvier 2022.

Pour 2022, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 19 658.38 € :

€ Capital à rembourser :	17 997.93 € (contre 3 732.38 € en 2021)
€ Intérêts à rembourser :	1 660.45 € (contre 1 442,08 € en 2021)

2. Orientations budgétaires

Depuis l'année 2021, les charges d'électricité et d'eau sont supportées par le budget annexe. Des tarifs ont été votés par le conseil communautaire afin que les occupants de l'aire d'accueil participent à hauteur de 50% du coût réel des fluides supporté par Saint-Flour Communauté. Ce budget sera fortement impacté par la hausse de l'électricité en 2022.

En 2022 devraient être poursuivis les travaux de mise aux normes de l'aire d'accueil. Le comité technique de la collectivité va être prochainement sollicité pour avis quant au principe de confier à un délégataire de service public la gestion et l'exploitation de cette aire d'accueil. Le conseil communautaire sera invité à en délibérer avant l'été afin d'autoriser la Présidente à lancer la procédure.

Une prospective foncière en vue de l'aménagement de Terrains Familiaux Locatifs (TFL) devra être poursuivie conformément au Schéma départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2022-2027.

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **DEBAT des orientations budgétaires des budgets annexes pour l'exercice 2022 ;**

✚ **VOTE les orientations budgétaires des budgets annexes pour l'exercice 2022.**

POUR : 57 voix

ABSTENTIONS : 11 (M. Gilles BIGOT, M. Bernard COUDY par pouvoir à M. Pierre SEGUIS, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à M. Gilles BIGOT, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

